

Réunion restreinte électronique du 28 septembre 2020

P.V. n° 8

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO – CHARBONNIER.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE SAISON 2020/2021

76 Engagées (81 en 2019/2020)

04/10/2020	1er Tour	12 matches avec	24 clubs				
18/10/2020	2ème Tour	18 matches avec	12 vainqueurs	+	24 entrantes		
22/11/2020	3ème Tour	18 matches avec	18 vainqueurs	+	18 entrantes		
13/12/2020	4ème Tour	12 matches avec	18 vainqueurs	+	6 entrantes		
21/02/2021	5ème Tour	8 matches avec	12 vainqueurs	+	4 entrantes		
18/04/2021	1/4 de Finale	4 matches avec	8 vainqueurs				
16/05/2021	1/2 Finales	2 matches avec	4 vainqueurs				
5 ou 6 Juin 2021	FINALE	1 match avec	2 vainqueurs				
		75 matches				76 engagées	

Calendrier du 1^{er} tour :

12 matches avec 24 clubs.

La Commission procède à la constitution de **4** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 4 Octobre 2020 à 15 H 00** ou le **Samedi 3 Octobre 2020 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, **Il n'y a pas de prolongation**. Il sera fait application de l'épreuve des coups de pied au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres seront désignés par les C.D.A des clubs recevants et les arbitres assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

- LA REGLE DES REMPLACEES-REMPLOCANTES S'APPLIQUE.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses maximum sur la feuille de match.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 28/09/2020 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.